

LE MARAIS COMMUNAL DU POIRE-SUR-VELLUIRE :

ESCALE POUR OIES CENDREES

par Daniel CASSERON

1. La réserve

Classée réserve naturelle volontaire depuis 1981, cette prairie naturelle communale, couvre une superficie de 250 hectares. Ceinturée par un canal, on ne peut y accéder que par quelques passerelles. Toutefois l'accès en est interdit sauf pour les propriétaires d'animaux et les employés communaux chargés de son entretien. Quatre cents bovins et une quarantaine de chevaux y pâturent de fin Avril à fin Décembre. Quelques centaines d'oies domestiques y pâturent également tout au long de l'année.

Géographiquement située au Nord-Est du marais poitevin, elle est limitée dans sa partie Nord par l'immense plaine calcaire. Se trouvant dans la partie mouillée du marais poitevin, elle subit les crues hivernales et printanières.

Une flore constituée principalement de graminées, couvre cette vaste prairie humide à pâturage extensif.

Les seuls plans d'eau sont "les baisses" (dépressions naturelles). Ils sont temporaires et disparaissent avec la sécheresse estivale.

2. Facteurs déterminant pour l'accueil des oies cendrées.

La grande superficie, l'aspect dégagé, la tranquillité, l'abondance de nourriture sont les facteurs qui font que le communal du Poiré-sur-Velluire a toujours attiré les grandes troupes d'oies cendrées en migration vers le Sud où elles hivernent ou le Nord de l'Europe où elles nichent.

3. Dénombrement pendant la migration pré-nuptiale (Tableaux I et II)

Pendant la migration pré-nuptiale des comptages sont effectués quotidiennement par les ornithologues locaux du G.O.V. Ils permettent de suivre les variations de la population d'oies.

Les premières migratrices arrivent début Février. En consultant les données depuis 1979, on s'aperçoit que le nombre maximum d'oiseaux stationnant sur la réserve se situe entre le 15 Février et le 28 Février. (Excepté en 1987 : maxi 492 le 7 Mars). Cela correspond au "pic" dans la migration.

Elle vont séjourner là quelques jours, voir une semaine, parfois plus pour quelques individus (11 oies le 31 Mars 1986).

4. Activités et mouvements journaliers des oies sur la réserve.

Les oies qui stationnent au Poiré-sur-Velluire ont un comportement

différent de celui des oies qui séjournent sur d'autres sites. Elles ne quittent pas le milieu nourricier pour aller passer la nuit sur un plan d'eau (la baie de l'Aiguillon étant toute proche) comme c'est la coutume chez cette espèce.

Leur principale activité est le pâturage. Souvent divisées en plusieurs groupes, elles peuvent traverser la réserve d'un bout à l'autre tout en pâturant.

N'effectuant pas cette navette réserve - remise nocturne sur plan d'eau, la toilette se pratique dans "les baisses", souvent au beau milieu de la journée. Ces baignades sont l'occasion de parades, de duels entre mâles. J'ai eu la chance le 28 Février 1986 d'assister à un accouplement précédé de parade.

De petits mouvements se produisent avec le communal du Langon mais ce dernier étant parcellé, son attrait a malheureusement bien diminué. Exceptionnellement de petits groupes quittent la réserve pour aller brouter les jeunes céréales de la plaine voisine.

Le repos, bec sous l'aile est fréquent et répété au cours de la journée, mais la vigilance des gardiennes assure la tranquillité du reste du groupe.

5. Comportement des oies face aux activités des riverains de la réserve.

Les oies qui fréquentent cette halte pendant quelques jours restent méfiantes, mais les hommes qui évoluent autour du site ne les effarouchent nullement. Aussi j'ai souvent l'occasion d'observer des oies pâturant à quelques dizaines de mètres du fossé de ceinture.

L'intérêt que portent les hommes à ces grandes migratrices va grandissant tous les ans. Ornithologues, promeneurs du dimanche, gens du pays, tout le monde prend plaisir à les regarder vivre et certains jours l'observatoire est bien étroit.

Les observations et les comptages effectués depuis 1978, démontrent l'importance biologique de ce marais communal. Les oies ne manquent pas de s'y arrêter chaque année (1989 avec sa sécheresse hivernale n'a pas permis un stationnement normal (voir tableau II. Effectifs des oies cendrées).

Si je ne parle que de la migration pré-nuptiale c'est que les oies ne s'arrêtent pratiquement jamais au Poiré lors de la migration d'automne.

L'oie cendrée est l'anséridé que l'on observe régulièrement chaque hiver en grand nombre sur le communal. L'oie rieuse et l'oie des moissons sont notées de temps à autre (voir tableau I : stationnements hivernaux des oies).

Les personnes qui ont observé au Poiré-sur-Velluire des oies portant des colliers peuvent consulter la liste qui suit (Informations de l'ONC de Chanteloup).

Contrôle d'oies cendrées marquées, au communal du Poiré-sur-Velluire

Bague Blanc 2 A : observée le 22.02.85
Femelle 1ère année le 06.06.76 baguée à GULPE SEE (RDA)

Bague Blanc F 13 : observée le 24.02.86
1ère année le 10.06.81 bagué à GULPE SEE (RDA)

Bague Jaune H 70 : observée le 26.02.86
Mâle 1ère années le 03.08.82 bagué à GULPE SEE (RDA)

Bague Blanc F 25 : observée le 26.02.86
Femelle 1ère année le 25.06.81 baguée à GULPE SEE (RDA)

Bague Jaune V 93 : observée le 26.02.86
Femelle 1ère année le 18.08.83 baguée à GULPE SEE (RDA)

Bague Jaune V 82 : observée le 26.02.86
Femelle 1ère année le 11.08.83 baguée à GULPE SEE (RDA)

Bague Jaune X 37 : observée le 26.02.88
Réponse en attente probablement originir en RDA

Bague Bleu Y 70 : observée le 03.03.88
Réponse en attente probablement origine Scandinave (Suède, Norvège ou Finlande).

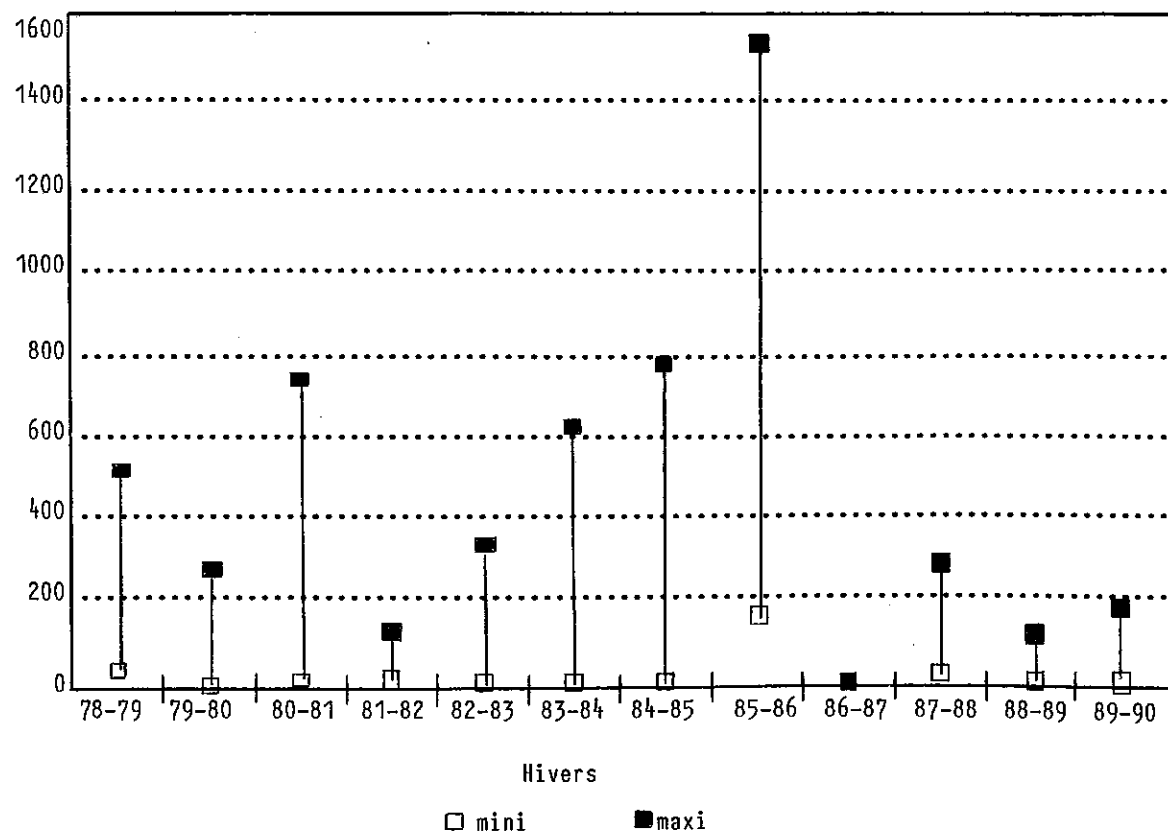
Ces informations sont communiquées par Michel FOUQUET (ONC de Chanteloup).

Tableau I - LES STATIONNEMENTS HIVERNAUX DES OIES

Hiver		78-79	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90
Oie cendrée	mini	30	5	22	15	8	6	4	150	6	27	4	2
	maxi	500	250	750	92	342	616	789	1523	19	260	100	175
Oie rieuse	mini	0	0	3	5	2	0	4	4	0	7	0	0
	maxi	0	0	3	10	5	0	4	4	0	7	0	0
Oie des moissons	mini	0	0	0	0	1	3	7	1	0	0	0	0
	maxi	0	0	0	0	8	3	7	1	0	0	0	0

Remarque : le 18.02.79, très gros passages en vol (>= 1000 oies cendrées)

Tableau II - EFFECTIFS DES OIES CENDREES



6. Programme de maintien et d'aménagement du pré communal.

En 1988, le Conseil Municipal du Poiré-sur-Velluire a signé une convention pour quinze années avec le W.W.F, la L.P.O et le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin afin de conserver le pâturage extensif collectif. Cela permet de lever la menace d'assèchement et de mise en culture du pré communal.

Des aménagements effectués par la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée, le P.N.R. du marais poitevin et la municipalité vont permettre d'augmenter la qualité d'accueil de ce site.

En souhaitant que les oies et tous les autres oiseaux d'eau migrateurs soient toujours plus nombreux à fréquenter ce lieu accueillant du marais poitevin.

Je remercie particulièrement Christian GONIN pour les données qu'il m'a fournies.

Daniel CASSERON
7 rue Soldat Bellon
83400 HYERES